

**MAISON DE L'AVOCAT**  
**Salle Albert Haddad**  
**51, rue Grignan Marseille (6<sup>e</sup>)**



La **commission droit de l'immobilier** organise une **réflexion juridique sur les délais en droit de la construction**. Trois intervenants prestigieux représentatifs de la doctrine et de la jurisprudence en la matière seront présents :

**Cyrille CHARBONNEAU**, docteur en droit (Université PANTHEON-SORBONNE), chargé d'enseignement, avocat au barreau de Paris ;

**Adrien PELON**, chargé d'enseignement (Université PARIS II PANTHEON-ASSAS), formateur à l'ENM, avocat au barreau de Paris ;

**Rémi PORTE**, assureur (ALLIANZ), co-auteur du traité du droit de la construction CASTON-AJACCIO-PORTE.

Ils aborderont cette préoccupation majeure que constituent les délais d'action, de prescription, de forclusion, etc. Tous ces délais qui font la beauté et le danger du droit des obligations en général, du droit de la construction en particulier.

Rendez-vous le 8 février avec un café d'accueil dès 8h30. Démarrage des interventions à 9h.

La participation à ce colloque est gratuite sur inscription préalable



# LES DÉLAIS EN DROIT DE LA CONSTRUCTION

VENREDI 8 FEVRIER 2019

**MAISON DE L'AVOCAT**  
Salle Albert Haddad  
51, rue Grignan Marseille (6<sup>e</sup>)

## PROGRAMME

➤ **08H30** Café d'accueil

➤ **09H00** Ouverture des travaux

**Yann ARNOUX-POLLAK**, bâtonnier du barreau de Marseille

➤ **09H15** Doctrine et de la jurisprudence  
La responsabilité décennale  
Les causes d'interruption et de suspension  
La prescription en droit des assurances, etc...

**Cyrille CHARBONNEAU**, docteur en droit (Université PANTHEON-SORBONNE), chargé d'enseignement, avocat au barreau de Paris

**Adrien PELON**, chargé d'enseignement (Université PARIS II PANTHEON-ASSAS), formateur à l'ENM, avocat au barreau de Paris

**Rémi PORTE**, assureur (ALLIANZ), co-auteur du traité du droit de la construction CASTON-AJACCIO-PORTE

Questions/Réponses avec la salle

➤ **13H00** Fin des travaux

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Date et horaires

8 février 2019 de 8h30 à 13h00

### Lieu de l'évènement

Maison de l'avocat - Salle Albert Haddad - 51 rue Grignan 13006 Marseille

### Inscription

Participation gratuite sur inscription préalable, compte tenu du nombre limité de places

### Formation

Validée 4 heures au titre de la formation continue des avocats par l'IFCAM

**Plus d'informations : 04 91 15 31 64**



# LES DÉLAIS EN DROIT DE LA CONSTRUCTION

## VENDREDI 8 FEVRIER 2019

**MAISON DE L'AVOCAT**  
Salle Albert Haddad  
51, rue Grignan Marseille (6<sup>e</sup>)

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom ..... Prénom .....

Qualité / avocat au barreau de .....

Mèl .....

Adresse\* .....

.....

Code postal\* ..... Ville\* .....

Téléphone\* ..... Portable\* .....

*\*Champs facultatifs pour les avocats du barreau de Marseille*

**Merci d'adresser votre bulletin d'inscription**

Par fax

**04 91 55 02 10**

Par mail

**Imarciano@barreau-marseille.avocat.f**

Ou par courrier à l'adresse suivante :

**Service Formation**

Maison de l'Avocat  
51 rue Grignan  
13006 Marseille



**Renseignements inscription mail : [Imarciano@barreau-marseille.avocat.fr](mailto:Imarciano@barreau-marseille.avocat.fr)**